

Clérac



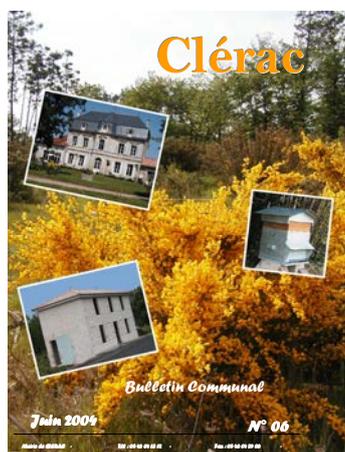
Bulletin Communal

Juin 2004

N° 06

Sommaire

| | |
|---|-------------|
| Le mot du Maire | page 3 |
| Les grands dossiers | pages 4-5 |
| Activités de la Municipalité | pages 6-8 |
| Bibliothèque | page 9 |
| Budget 2004 | pages 10-11 |
| L'école bouge et se cultive | page 12 |
| L'histoire de l'ADMR racontée par sa présidente | pages 13-15 |
| Les charmeurs d'abeilles de Clérac | pages 16-17 |
| La Vie des Associations | pages 18-25 |
| La saison commence pour le Musée | page 26-27 |
| Si Clérac m'était conté | pages 28 |
| Le calendrier du jardinage : le palmier | page 29 |
| Les Recettes | page 30 |
| État civil / Vie pratique | page 31 |



NOTRE COUVERTURE :
Château « Martin »,
Boulangerie en construction,
Ruche
sur fond de genêts près de Souillac

Le Mot du Maire



*Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,*

Juin 2004, le septième numéro de votre bulletin communal vient de paraître habillé de sa nouvelle couverture couleur. Comme dans les éditions précédentes, il vous permettra de prendre connaissance des réalisations des 6 derniers mois, et de l'avancement des projets retenus par le Conseil Municipal.

La fin de l'année 2004 et le début 2005 devraient voir l'aboutissement de certains dossiers importants, qui pour des raisons diverses, ont pris un peu de retard.

Comme dans toutes les communes du sud de la Haute Saintonge, nous observons que depuis quelques années, la proximité de l'agglomération bordelaise amène une demande d'hébergement de plus en plus importante. Des territoires voisins possèdent des infrastructures solides et attractives (médecin, pharmacien, boulanger - pâtissier, etc.) que nous ne possédons pas.

Clérac doit se mettre en capacité d'accueillir ces nouvelles forces vives et de donner à sa population le minimum des services indispensables pour rendre cette commune plus **dynamique**, plus **solidaire** et donc **plus agréable à vivre**.

C'est dans cet esprit que depuis 2001 votre équipe municipale œuvre :

Investissements fonciers constructibles (terrains « Prés de Réaux » 2,7 ha, le Bonnin 1300 m²) **sauvetage** du bar - restaurant, **investissements sportifs et culturels** (travaux de conformité vestiaires stade de foot, nouveau local pétanque et profilage des terrains, remise en état du court de tennis, création bibliothèque et atelier informatique, internet Mairie et école ...), **investissements dans l'entretien du patrimoine communal** (rénovation totale du logement de la poste, des pavillons de la rue des écoles, changement des ouvertures de la Mairie, du groupe scolaire et de l'immeuble HLM, changement du mobilier des classes et du restaurant scolaire, chauffage et éclairage de l'église, rénovation du lavoir du Bonnin, mur du cimetière, toiture salle des fêtes ...), **investissements de loisirs et de confort** (aire de jeux pour enfants, illuminations de fin d'année, mobilier urbain, espaces verts, aménagement de l'étang route de Cercoux, abris bus Fradon et Grand Village, matériel cuisine salle des fêtes, sonorisation ...), **création** et ouverture novembre 2004 d'une boulangerie - pâtisserie, et rénovation de la maison d'habitation du prochain exploitant, **future implantation** fin 2004 début 2005 d'un lotissement communal aux « Prés de Réaux » (9 parcelles), **création** d'un **parking poids lourds** (début 2005, avec réaménagement du carrefour RD 158 / RD 0261), **mise en souterrain des réseaux** EDF et France Télécom et éclairage public (rue des écoles fin 2004 et route du stade lors de la mise en place de la tranche 1 de l'assainissement collectif), etc.

A mi - parcours de notre mandat, bien des projets listés sur notre profession de foi de mars 2001, sur lesquels vous nous avez fait confiance, sont réalisés ou en cours de réalisation.

Avec votre aide , nous serons attentifs, imaginatifs et réalistes pour le développement durable de notre commune. Le contexte de l'environnement global du Sud de notre Haute Saintonge dans les 10 ans à venir nous l'impose déjà.

Bien amicalement,
Votre Équipe Municipale.

Les grands dossiers

PLAN LOCAL D'URBANISME : Un recours en annulation déposé par « Saintonge Boisée Vivante »

Nous vous informions dans le bulletin municipal de Décembre 2004 que la révision simplifiée du document d'urbanisme de la Commune concernant la zone d'implantation du Centre d'Enfouissement était terminée. Le nouveau document, après validation du Conseil Municipal lors de sa réunion du 31 octobre 2003, devenait exécutoire le 10 novembre 2003.

Nous vous expliquions longuement notre analyse sur ce dossier et les mesures que nous avons prises pour limiter l'extension du volume initialement prévu.

Le 18 décembre 2003 l'association « Saintonge Boisée Vivante » déposait auprès du Tribunal Administratif de Poitiers un recours en annulation de la délibération du Conseil Municipal de Clérac validant la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Nous rédigeons actuellement notre mémoire de défense avec l'aide du cabinet d'urbanisme ERA, rédacteur de la procédure simplifiée et notre avocat. A titre

informatif le coût de la procédure simplifiée est d'environ 18 000 €.

Une requête sera probablement déposée par « Saintonge Boisée Vivante » au Tribunal Administratif de Poitiers concernant l'autorisation préfectorale du 2 décembre 2003 d'exploiter le CET de Clérac.

Nous devons constater que l'argumentation de la Municipalité sur ce dossier important, souvent exposée à l'Association « Saintonge Boisée » n'a pas totalement convaincu.

Nous sommes, nous, persuadés qu'une fermeture du site après enfouissement de plus du tiers du volume disponible n'est pas une solution qui répond à nos inquiétudes quelquefois légitimes. Nous préférons une communication, voir une pression de tous les acteurs impliqués (services de l'État, élus, associations) sur l'industriel qui doit réagir pour améliorer la fiabilité et la sécurité de son site.

ASSAINISSEMENT : La station d'épuration pour le 2^{ème} semestre 2004

En réponse aux interrogations de la municipalité, le Syndicat des eaux de Charente Maritime nous confirme que les demandes de financement pour la construction de la station d'épuration et la réalisation de la première tranche de réseau ont été transmises au Conseil Général qui n'a retenu que la station d'épuration sur le budget départemental 2004.

Les reliquats de crédits seront connus en Juin 2004. S'ils existent, cela permettrait d'inscrire le financement de la première tranche de réseau et la réalisation des travaux au 2^{ème} trimestre 2004 .

Le site retenu pour l'implantation de la future station est au Sud-Est du bourg à proximité du « Callière », ruisseau affluent du Lary (bas du terrain annexe de foot)

La capacité retenue pour la station est de 500 EH (Équivalent Habitant)

Les grands dossiers

BOULANGERIE - PATISSERIE : Sa création est en bonne voie

Ce projet a été mentionné dans le programme de notre équipe quand elle a sollicité vos suffrages lors des élections municipales de Mars 2001.

Nous l'avons donc travaillé et après la présentation de sa maquette dans notre dernier bulletin municipal, nous avons la satisfaction d'arriver au terme du montage de ce dossier.

* Les marchés publics sont désormais exécutoires, à la fois pour le logement et le commerce :

- logement : le chantier est commencé et la « vieille bâtisse de caractère » reprend vie.

- commerce : le chantier devrait débuter début juin.

* Les subventions prévues semblent acquises :

- plan de financement 1 : 20 % conseil général, 80 % autofinancement commune pour un marché de 92.000 €.

- plan de financement 2 : 17 % DGE 2003, 30 % FISAC, 30 % FEDER, 23 % commune pour un marché de 240.000 €.

* Le futur exploitant sera définitivement choisi début juin par le Conseil Municipal. Nous avons une vingtaine de demandes. Sept couples de professionnels candidats ont été sélectionnés et reçus par la commission municipale de recrutement. Cette dernière a retenu 3 candidats qui doivent fournir leur montage financier pour un investissement personnel de 60.000 €.

La revitalisation et le développement de notre commune passent par les services qu'elle peut apporter à ses habitants anciens et nouveaux. Les commerces locaux sont des maillons de la vie des villages, au même titre que l'école, la poste, les associations, etc.

Avec la confiance de la majorité d'entre vous, nous avons choisi de faire renaître la boulangerie de Clérac. Nous espérons avoir

répondu à votre attente. Nous sollicitons votre aide « citoyenne » pour que les infrastructures commerciales locales existantes ou en création se développent et nous donnent les moyens d'attirer de nouvelles forces vives afin de dynamiser notre village.

La vieille bâtisse en cours de rénovation



Les grands dossiers

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE: Rapport de la CLIS du 5 mai 2004

La dernière réunion de la Commission Locale d'Information et de surveillance du Centre d'Enfouissement Technique de « Bois Rousseau » s'est réunie à Clérac le 05 mai 2004, sous la présidence de Bernard Pouget Sous-Préfet de Jonzac. Olivier Audhuy, directeur de la Société SOTRIVAL présente le rapport 2003 sur les 4 activités du site de Clérac : Centre d'enfouissement, centre de tri, criblage mâchefers, déchetterie. Les différents tonnages sont donnés, ainsi que la répartition des provenances géographiques. Les ordures ménagères arrivent uniquement de Charente Maritime.

En ce qui concerne la déchetterie, gérée en sous-traitance par Sotrival pour la Communauté de Communes de Haute Saintonge, un gardien se trouve désormais à plein temps sur le site à la demande de la C.D.C.H.S. Certaines nouvelles filières de recyclage seront mises en place rapidement pour les déchets électroniques et les déchets bois, évitant leur enfouissement actuel.

Monsieur Ribour, chef d'exploitation, expose les mesures conformes à l'arrêté ministériel de 1997 mises en place depuis la nouvelle autorisation préfectorale d'exploitation du 02/12/2003 : épaisseur d'au moins 1 m d'argile de faible perméabilité (10 à 9 m/s), contrôle de la radioactivité par portique de détection, procédé « Biome » pour traitement des lixiviats : rejet des effluents (eau potable) après analyses dans bassin tampon (mesures effectuées par un laboratoire indépendant qui seront communiquées à la Commission). Les membres de la CLIS demandent que tous les paramètres soient affectés d'un seuil de rejet pour les eaux des bassins et des piézomètres .

Un débat demandé à l'ordre du jour par le Maire de Clérac s'engage alors sur la valorisation du bio-gaz . En effet il paraît difficile d'admettre que plus de 1000 m³/h de gaz, possédant une certaine valeur calorifique par sa teneur en méthane, soient encore brûlés de « manière gratuite » pour dégager du CO₂ alors qu'à quelques centaines de mètres une entreprise par nature « gourmande d'énergie » utilise un produit pétrolier cher produisant du gaz carbonique. Ce « doublon environnemental » est non souhaitable et surprenant dans ce contexte particulier ...

La jeunesse du site et le manque de matières fermentescibles amène Olivier Audhuy à un constat d'impossibilité de programmer une date d'utilisation du bio-gaz dans le four AGS.

Bernard Boisson nous fait part d'une étude sommaire pour une utilisation des calories produites par le brûlage actuel pour sécher les argiles avant passage au four.

Monsieur le Maire indique qu'il va programmer une réunion de travail avec l'ADEME et le Conseil Général début Juin 2004 .

Le rapport d'activité 2003 de SOTRIVAL

Dernière minute : Suite à la demande de certains élus locaux dont votre Maire, Geneviève COLOT, députée, a déposé à l'Assemblée Nationale une proposition de loi, signée par notre député Jean Claude. Beaulieu , visant à imposer une distance de 50 kilomètres entre 2 centres d'enfouissement technique (proposition n°1224)

A l'article V L.541-14 du code de l'environnement est ajouté le Vbis ainsi rédigé : *Le projet de plan s'assure du respect d'une distance minimum de 50 kilomètres, entre 2 centres en projet, en fonction, ou fermés depuis moins de 20 ans.*

Activités de la Municipalité

URBANISME : Les réalisations du 1^{er} semestre

Boulangerie :

Les travaux de rénovation de la partie habitation de la boulangerie ont commencé depuis le 15 avril.

La construction de la partie boulangerie suivra à partir du 15 juin.

Compte tenu du retard pris au niveau du permis de construire, l'ouverture prévue en septembre 2004 devrait être reportée à la fin de l'année.

Étang communal :

La route Clérac-Cercoux a été coupée afin de ramener des eaux de source à l'étang (eaux séparées des eaux usées), ceci dans le but de compléter le remplissage de cet étang et d'assainir le marécage existant, afin de pouvoir éventuellement envisager de remettre en état l'accès à l'ancien lavoir, et par la même occasion, le lavoir lui-même.

Chemin communal étang - tennis :

Il a été décidé de remettre en état le chemin communal qui relie l'étang au court de tennis, afin de faciliter l'accès aux terrains constructibles existants dans ce secteur.

Abri-bus du Grand-Village :

Les travaux sont terminés ; comme pour le village de Fradon, cet emplacement a reçu des conteneurs affectés au tri sélectif.



Étude d'un lotissement communal de 9 parcelles situé « Les Prés de Réaux ».

ATELIER INFORMATIQUE : Il reprendra à la rentrée

Dans le dernier bulletin nous mentionnions que l'atelier informatique avait été arrêté faute de participants. Depuis, quelques personnes se sont manifestées pour reprendre cette activité. Une réunion d'information se tiendra courant Septembre pour organiser l'atelier et choisir les thèmes de travail.

Inscrivez vous auprès de la Mairie et nous vous contacterons.

Du nombre d'inscrits dépend la reprise de cette activité.

Activités de la Municipalité

LES PROJETS DE LA VOIRIE POUR 2004

Sur la voie communale(VC) 203 Chambard - Moindron l'arasement des accotements et la mise en place de buses vont être effectués en prévision de réparations de la chaussée pour l'année prochaine.

Sur le chemin rural(CR)1 Les Nauves - Charraud les travaux de renforcement en calcaire et la réalisation d'une bicouche pré-gravillonnée se feront au cours de l'été.

Sur le VC 201 dans le village d'Albret ainsi que sur le CR 38 qui mène à Serveau et enfin sur le CR 1 à la Métairie Haute un gravillonnage sera effectué.

Sur les routes départementales(RD) des têtes de pont de sécurité seront mises en place. Ces travaux se feront sur plusieurs années sur l'ensemble de la commune.

Des enquêtes publiques ont été réalisées par Albert Tessier avec un avis favorable pour le déplacement d'un CR à Rentier ainsi que la modification d'une intersection sur la RD 253 dans le village de Simonneau avec emprise sur les terrains notamment ceux de Yvonne Bessonnet à qui nous adressons nos remerciements.

Enfin le VC 202 de la croix de Gadebourg à l'entrée de Sotrival vient d'être transformé par le département en voirie lourde et passera en RD. En échange le RD 258 E1 passera VC.

BILAN ET PROJETS POUR LE BATIMENT

Travaux réalisés

La Poste : Mise en conformité du bureau et rénovation du logement locatif.

Église : Mise en conformité de l'éclairage et du chauffage par la pose de lustres.

Stade : Peinture des façades et des ouvertures.

Salle des fêtes : - 2 portes changées pour du PVC. - pose d'une hotte aspirante et d'un chauffe-eau. - achat d'une sonorisation

Pétanque : Construction du local buvette sur le site Des Sables, profilage et revêtement de trois terrains.

Musée : Peinture des ouvertures de la façade principale et des portails.

Salle associative : Isolation du plafond.

Travaux en commande

Logement Milesi : Réfection de la couverture.

Logement Cloutou/Talbot : Reprise de la couverture et modification de la corniche.

Cantine : Peinture du réfectoire.

Salle de gymnastique à l'école : Pose d'un plafond suspendu dans le couloir.



Le local buvette de la pétanque

Bibliothèque

La bibliothèque et ses bénévoles atteignent leur rythme de croisière

La bibliothèque municipale de Clérac est ouverte depuis le 06 janvier 2004.

Cet espace de plaisir et de découverte est accessible à toutes et tous, de plus c'est un service public entièrement gratuit, tant pour l'inscription que pour l'emprunt des ouvrages.

Une équipe de bénévoles est ravie de vous y accueillir **les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30, les samedis de 10h à 12h ; ainsi que les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 14h à 18h.**

Un ordinateur est à la disposition du public

afin d'y consulter les CD Rom disponibles et bientôt une connexion Internet permettra aux lecteurs d'effectuer des recherches sur le Web.

N'hésitez pas à venir vous y inscrire et découvrir les dernières nouveautés littéraires mais aussi les vidéocassettes et les compacts disques généreusement prêtés par le bibliobus.

Le dernier passage du bibliobus date du 24 mai dernier, de nombreux ouvrages sont mis à la disposition du public pour une durée limitée ; alors venez nombreux afin de profiter de cet avantage supplémentaire.

Quelques nouveautés littéraires :

Romans : *Les Chevaliers* (3 tomes) de Juliette Benzoni

Les Mystères d'Osiris (3 premiers tomes) de Christian Jacq

L'Orgueil de la tribu de Yves Violler

Rien ne va plus de Douglas Kennedy

Gabrielle, Adélaïde, Florent de Marie Laberge

Globalia de Jean-Christophe Ruffin

Le ventre de l'Atlantique de Fatou Diomé

Au matin du bonheur de Marie-Paul Armand

Cette vie ou celle d'après de Christian Signol

Policiers : *Lumière morte* de Michael Connelly

Bâton Rouge de Patricia Cornwell

Otages de la peur de Robert Crais

Le jeu de la vérité de Martha Grimes

Mortelle assurance de Thomas Perry

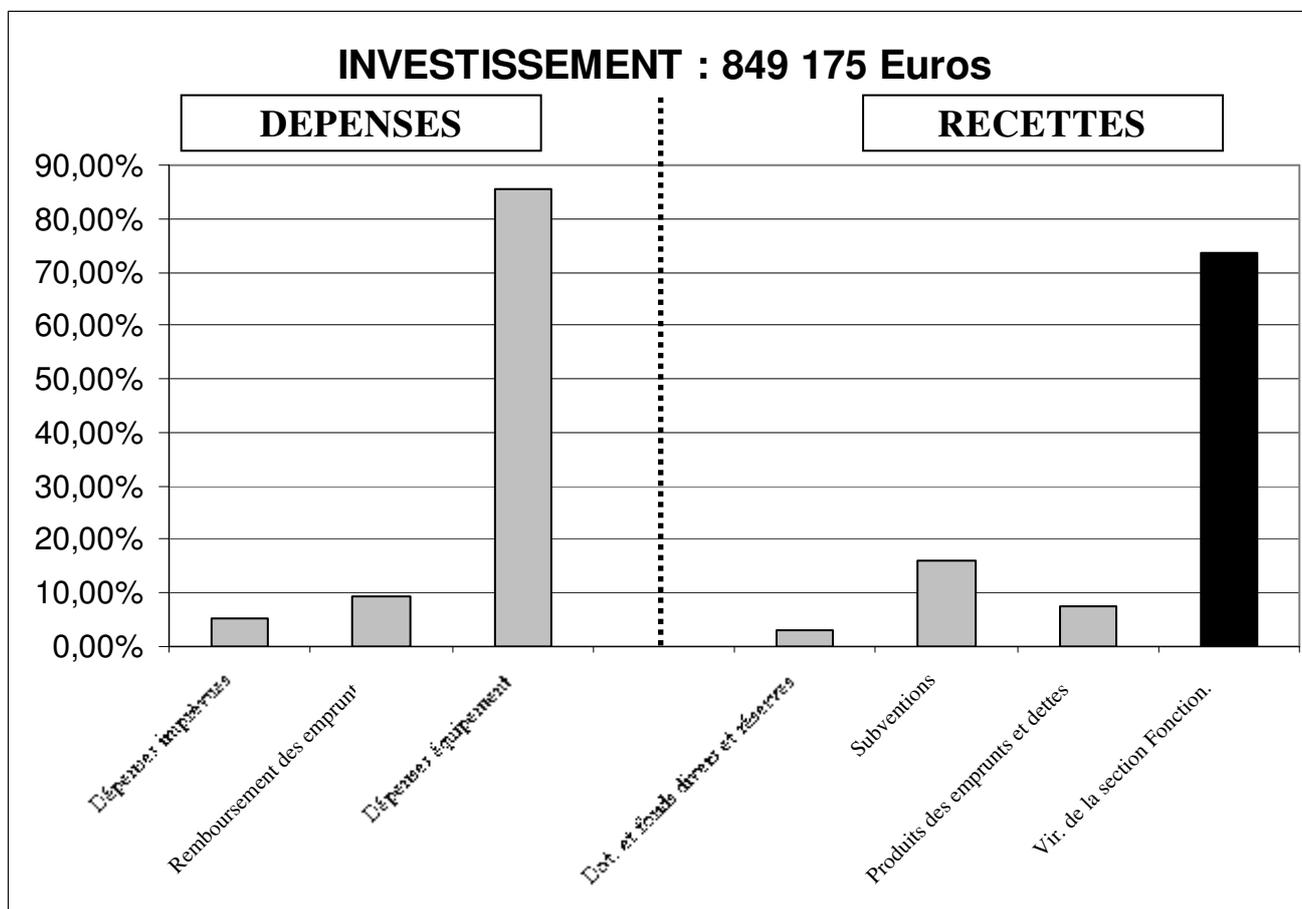
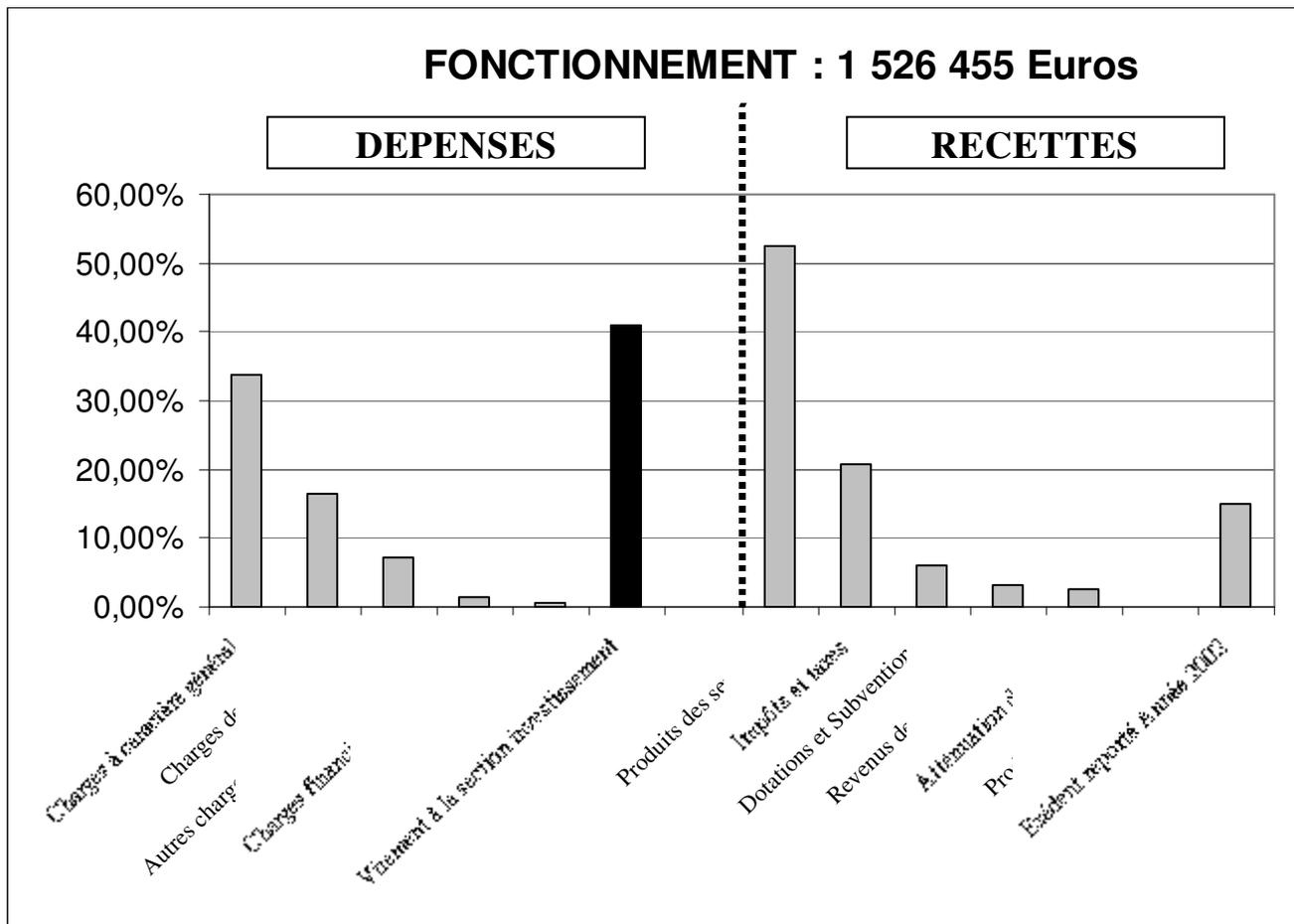
Mais aussi de très nombreuses BD pour les adultes et pour les enfants, un très grand choix de romans pour les jeunes et de très beaux albums pour les plus petits.



Coin de lecture enfants



Budget 2004





Budget 2004

FONCTIONNEMENT :

Les Recettes de Fonctionnement sont constituées :

| | |
|--|------------------------|
| - Des Produits de Service (dont contribution SOTRIVAL) | 800 222 Euros |
| - Des Impôts et Taxes (dont Taxes habitation, foncière, professionnelle) | 315 135 Euros |
| - Des Dotations de l'État et du Département | 90 709 Euros |
| - Des Revenus des Immeubles | 49 500 Euros |
| - Atténuation de charge | 40 728 Euros |
| - Des Produits exceptionnels | 1 000 Euros |
| - L'excédent reporté de l'année 2003 | 229 161 Euros |
| TOTAL | 1 526 455 Euros |

Les Dépenses de Fonctionnement sont :

| | |
|---|------------------------|
| - Des Charges à Caractère Général | 513 280 Euros |
| - Des Charges de Personnel | 250 225 Euros |
| - Autres Charges Courantes | 111 508 Euros |
| - Des Charges Financières (Emprunts) | 20 510 Euros |
| - Des Dépenses Imprévues | 7 039 Euros |
| - Le Virement à la Section Investissement | 623 893 Euros |
| TOTAL | 1 526 455 Euros |

Les projets d'investissements pour 2004

Parmi les projets principaux d'investissements pour 2004, on peut citer :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Le commerce boulangerie | 288 000 € |
| Le logement boulangerie | 112 000 € |
| La première tranche du lotissement | 103 100 € |
| Le parking poids lourds | 78 000 € |
| La voirie | 46 494 € |
| Effacement des réseaux | 30 000 € |
| Aménagement du réseau pluvial | 70 000 € |
| Aménagement de « Lesné » | 40 000 € |
| Aménagement de l'église | 40 622 € |
| Logement de la Poste | 25 500 € |
| Construction d'un atelier | 20 000 € |

DETAIL DES PRODUITS FISCAUX

| TAXES | TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2003 | | | | ANNEE 2004 |
|---------------------|------------------------------|------------------------|----------------|-------------------|----------------|
| | Moyenne Nationale | Moyenne Départementale | Commune | Résultat en Euros | Commune |
| HABITATION | 14,02% | 11,33% | 4,99 % | 28 099,00 | 5,49 % |
| FONCIERE (Bâti) | 17,92% | 22,96% | 6,58 % | 51 916,00 | 7,24 % |
| FONCIERE (Non Bâti) | 42,66% | 47,12% | 26,44 % | 11 819,00 | 29,08 % |
| PROFESSIONNELLE | 15,21% | - | 3,34 % | 137 040,00 | 3,84 % |
| | | | TOTAL | 228 874,00 | |

L'école bouge et se cultive



A l'occasion de la célébration de Carnaval (voir photos), le 18 mars 2004, les élèves de l'école primaire de Clérac ont eu l'occasion de faire découvrir aux habitants de la commune leurs déguisements et leurs talents musicaux. Cette après-midi de fête s'est achevée par un goûter offert par les parents d'élèves. L'équipe pédagogique remercie tous ceux qui ont aidé à faire de cette célébration un moment de rire et de fête.

En ce qui concerne les activités sportives, les enseignantes souhaitent féliciter leurs élèves qui, lors des diverses rencontres U.S.E.P. (athlétisme et cross) contre les écoles de Montguyon, Cercoux et St Aigulin notamment, ont courageusement représenté l'école de Clérac et ont rapporté des médailles d'or, d'argent et de bronze.

Le trimestre écoulé a aussi vu naître le premier journal de l'école. Même si la forme est encore à travailler, les élèves de tous les âges ont été très fiers de présenter au public lecteur de Clérac, le fruit de leur travail d'initiation à la rédaction d'un type d'écrit informatif.

La fréquentation du monde de l'écrit a également été soutenue par la mise en place de sorties bimensuelles à la bibliothèque municipale. Les apprentis lecteurs, comme les enseignantes, ont su apprécier la diversité et la qualité des ouvrages disponibles. Tous les usagers de l'école sont sensibles à l'atmosphère de curiosité et à l'accueil attentionné qui les attend à chacune de leur séance à la bibliothèque. Cette sortie est toujours très attendue...

Pour terminer, la directrice de l'école de Clérac, au nom de ses collègues et de tous les élèves de l'école, souhaite la bienvenue à Hugo Tibule, Nicolas Moréno, Roma Mulholland et Romain Pede.



L'Histoire de l'ADMR racontée par sa présidente

Tout savoir ou presque...sur l'ADMR

Beaucoup connaissent l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) et son logo schématisant un village, et peut être son principal objet « aider chacun à mieux vivre chez lui » mais qui sait l'origine de ce mouvement, son évolution, et ses activités ?

Son histoire

La première association a vu le jour en 1945 en Isère, à l'initiative d'un petit groupe issu de la JAC (Jeunesse Agricole Catholique) sous le nom de MFR (Mouvement Familial Rural). Elle avait pour premier objet l'aide à la famille. C'était la période difficile où s'ajoutaient aux dégâts de la guerre, la pénurie et des conditions matérielles de vie particulièrement pénibles.

Pour que le système puisse s'ouvrir à toutes les familles, il devait être indépendant de tout courant politique ou religieux, il fallait qu'il soit laïque. Quelques pionniers posent les bases:

Une commune -une association -une aide familiale.

Un appel est lancé sur les journaux pour recruter les premières aides familiales, qui devaient être célibataires ! On leur propose une formation, un salaire, un métier ! Elles devaient remplacer momentanément la mère de famille, lors d'une grossesse, d'une maladie ou de n'importe quel évènement qui la rendait incapable



Josette Vincent et Doriane Amblanc une des plus anciennes auxiliaires de vie de l'association

d'assumer son rôle. Dix candidates avaient alors répondu et sept étaient restées. La première session de formation a eu lieu dans la Loire, elle a duré deux

mois ; elle était assurée par une Assistante Sociale, investie dans le mouvement, elle devint la première présidente de l'Union Nationale.

Les Aides Familiales de l'époque, qui se déplaçaient à bicyclette, devaient commencer tôt le matin et finir tard le soir pour effectuer l'ensemble des activités ménagères et éducatives ; leur tâche était immense ! Les familles comptaient jusqu'à 6 ou 7 enfants, il fallait tirer l'eau du puits, laver le linge à la main, faire la cuisine, la vaisselle, le ménage, etc. Assistant parfois aux accouchements, elles apportaient les soins à la mère et au bébé et faisaient même les piqûres !

En 1946 l'Union Nationale est créée et paraît au Journal Officiel. 52 Associations locales se sont mises en place et 62 Aides Familiales ont été formées.

En 1949 le statut de Travailleuse Familiale est reconnu officiellement.

En 1950 on trouvait 200 associations locales et en 1966 une travailleuse sur deux se déplaçait en voiture le plus souvent en 2CV, et les autres en cyclomoteurs.

En 1974 les Travailleuses Familiales sont reconnues comme travailleurs sociaux. En aidant en priorité les familles en grandes difficultés elles peuvent nouer au travers des tâches matérielles des relations de connivence et réaliser ainsi des actions préventives et éducatives efficaces

En 1995 il existait 2700 Associations de base, aujourd'hui on en compte plus de 3000 !

L'Association constituée de bénévoles reste la base du mouvement. C'est elle qui organise le travail et recherche les financements pour compléter la participation des organismes d'aide sociale.

En 1999 la Travailleuse Familiale devient TISF (Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale). Son rôle reste le même mais la durée de la formation a progressivement augmenté. (18 mois actuellement)

Son évolution

Dans les années 60, suite à l'exode rural et à l'affaiblissement des solidarités familiales, une politique de la vieillesse se met en place. Les Travailleuses Familiales interviennent de plus en plus près des personnes âgées et isolées.

En 1965 la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse crée la Prestation d'Assurance Vieillesse et les Associations engagent des Aides Ménagères aux personnes âgées.

En 1976 le mouvement qui avait pris le nom de « Aide Familiale Rurale » change pour devenir « Aide à Domicile en Milieu Rural »

L'Histoire de l'ADMR racontée par sa présidente

En 1980 on recense 10 000 Aides Ménagères aux personnes âgées.

1988 voit sortir un nouveau diplôme le CAFAD (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile) C'est la première étape de la professionnalisation.

A cette époque l'ADMR s'élargit et s'étend sur de nouveaux services : portage de repas, télé assistance, petites unités de vie pour personnes âgées ou handicapées, accueil de la petite enfance.

rience)

Ses activités

Réseau d'Associations, loi 1901, du secteur sanitaire et social l'ADMR gère essentiellement des services à domicile. Ainsi elle réalise un double objectif :

- Répondre à la demande d'aide des populations (familles, célibataires, retraités, handicapés) pour ce qui concerne les tâches de la vie quotidienne.

- Développer la création d'emplois durables, souvent à temps partiel, convenant parfaitement à une population féminine, de 35 à 50 ans touchée par le chômage ou ayant arrêté de travailler pour élever leurs enfants.

Gérées et animées par des bénévoles issus de la population locale, les associations privilégient la proximité pour répondre aussi efficacement que possible aux besoins des clients adhérents.

Cette organisation favorise la solidarité et le lien social en établissant une relation de confiance entre le bénévole gestionnaire, le professionnel salarié, et le client adhérent. Ces derniers constituant pour l'ADMR un « triangle d'or »

L'ADMR numéro un des services de proximité sur le territoire Français, c'est 3200 Associations, 100 000 bénévoles, 55 000 salariés, 370 000 personnes servies et 50 millions d'heures d'interventions.

Sur le département l'ADMR couvre la grande majorité des cantons ; pour notre région seuls ceux de Jonzac et Mirambeau sont servis par d'autres Associations.

L'Association SAINTONGE-SUD qui dessert 25 communes sur Montguyon et une partie de Montlieu, emploie 70 salariés et a servi en 2003 un total de 70



Ginette Jans et Aline Amaniou son agent à domicile

Les années 90 voient aussi le développement des emplois familiaux et des services mandataires. L'aide à domicile peut en effet s'effectuer sous deux formes légales :

- En prestataire : la prestation d'aide est versée par l'organisme financeur à l'association qui la fait exécuter par une de ses salariées.

- En mandataire : l'aide accordée par l'organisme est payée directement à la personne aidée qui emploie et rémunère elle-même la salariée. L'association assure seulement la partie administrative. La même procédure est utilisée pour les personnes sans prise en charge.

De 1992 à 1997 l'ADMR double son activité et participe ainsi à la création de nombreux emplois de proximité pour les femmes en milieu rural, notamment grâce à la création de la PSD (Prestation Spécifique Dépendance)

Enfin le 1er janvier 2002 est mis en place la loi APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie). Le CAFAD est remplacé par le DEAVS (Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie sociale). Les salariés ont la possibilité de l'obtenir par la VAE (Validation des Acquis de l'Expé-



Estelle Manon, ancienne conseillère municipale avec Doriane Amblanc

L'Histoire de l'ADMR racontée par sa présidente

662 heures pour 313 familles.
Sur Clérac, en 2003, 28 familles ont été servies pour 5325 heures.

Les projets de l'ADMR

Ils visent à poursuivre chez les familles un service adapté et de qualité, pour permettre à chacun de bien vivre, le plus longtemps possible à son domicile.

Le mouvement ADMR a une chartre de qualité ; elle met la personne au centre de ses préoccupations, considérant que même en état de fragilité, elle reste capable d'exprimer ses choix. L'Association essaye d'apporter à chaque demande la réponse la mieux adaptée à la situation du moment. Elle assure la continuité de l'intervention (remplacements) et la fait évoluer en fonction des besoins. Dans la mesure de ses possibilités locales, elle propose le personnel dont la

qualification correspond le mieux au cas évalué. L'Association assure en même temps la formation et la qualification professionnelle de ses salariés.

Enfin l'ADMR doit se préparer à l'application de la loi du 2 janvier 2002. Celle-ci reconnaît l'aide à domicile comme appartenant à part entière à l'action sociale et prévoit une structuration rigoureuse de ses services. Les nouvelles dispositions à prendre, autant vis-à-vis des pouvoirs publics, que des personnes aidées, vont causer un surcroît de travail ; ceci incite les associations à la recherche de nouveaux bénévoles et de soutiens financiers, afin de faire face à l'augmentation des charges de personnel.

La Présidente SAINTONGE SUD,
Marie-José Bellot

REMERCIEMENTS DE L'AUBERGE DES LACS BLEUS

Nous profitons du bulletin municipal pour faire le bilan de notre première année passée à l'Auberge des Lacs Bleus.

Nous tenons tout d'abord à remercier toutes les personnes qui nous ont rendu visite soit à titre individuel soit par le biais d'une association. Cette année nous a demandé énormément d'organisation et d'investissement personnel.

Les résultats sont très encourageants. La fidélisation de notre clientèle actuelle et la venue de nouveaux clients nous permettront de les améliorer. Nous savons

qu'il nous reste beaucoup de travail à accomplir, mais notre motivation est toujours intacte. A nouveau merci et à bientôt.



Sonia et Manu



Les charmeurs d'abeilles de Clérac

Si vous passez du côté de « Grand Village », de « Massicot » ou des « Bertrands », vous pourrez remarquer au pied d'une palombière, en bordure d'un champ, dans un verger ou un jardin de grandes caisses de bois souvent peintes de gris parfois colorées. Ce sont des ruches qui abritent des insectes vivant en colonie et qui jouissent d'une grande notoriété dans notre inconscient : les abeilles.



Bruno Macouillard (tête nue) et Jean Claude Noinin (protégé par une vareuse) examinent un cadre de couvain (œufs et larves) couverts d'abeilles

Parmi eux, Jean Claude Noinin, Bruno Macouillard et Michel Métreau sont les propriétaires des ruches et nous accueillent pour parler de leur passion, l'apiculture, et pour nous ouvrir une de ces boîtes pleines de vie et qui fleurissent bon le miel.

Bien sûr à Clérac nous sommes loin des grands ruchers de montagnes regorgeant de fleurs alpestres ou des grandes plaines productrices de tournesol ou de colza à perte de vue. Nos trois apiculteurs ne possèdent qu'une dizaine de ruches mais nos abeilles peuvent récolter sur notre commune du nectar d'acacia, de tilleul, d'arbre fruitier ou plus généralement de la forêt. Les mois de mai et de juin sont les mois les plus actifs pour les abeilles. Elles travaillent sans relâche du matin au soir jusqu'à épuisement : pendant cette période elles ne vivent que 20 à 30 jours. L'apiculteur profite de cette époque pour rajouter aux ruches des hausses garnies de cadre qui pourront être remplies de miel et récoltées au mois de juillet. Les cadres sont ensuite désoperculés et centrifugés pour récupérer le miel qui sera mis en pot.

Depuis longtemps, l'homme use de stratagèmes pour récolter le fruit du labeur des abeilles puisque l'on retrouve encore aujourd'hui des traces d'activité apicole sur des peintures rupestres qui datent de 4 000 mille ans avant Jésus Christ. Les égyptiens étaient passés maîtres dans la pratique de l'apiculture. Le miel était la base de leur nourriture sucrée. Ils se servaient de la propolis (sorte de mastic ciré fabriqué par les abeilles qui sert à colmater les fissures d'une ruche) pour embaumer les corps.

Aujourd'hui encore tous les produits de la ruche sont largement utilisés :

- le miel : substance sucrée riche naturellement en sucre (80%), sels minéraux et vitamines. Pour sa fabrication la butineuse prélève soit du nectar localisé dans les fleurs, soit du miellat qui est une excrétion provenant des insectes suceurs des végétaux. Une hausse de ruche produit environ 15 à 20 kg de miel
- le pollen : aliment essentiel pour l'abeille dont l'homme tire un complément alimentaire de premier plan. Les abeilles le transportent sur leurs pattes arrières sous forme de pelote
- la gelée royale : source d'alimentation exclusive de la reine de la ruche. Elle est produite en très petite quantité et demande un grand savoir-faire pour la produire (quelques milligrammes prélevés seulement). Elle a des propriétés revitalisantes et les médecins peuvent la recommander pour les enfants ou les personnes âgées.
- la propolis : résine issue des bourgeons des végétaux mélangée à de la cire (100g à 300g prélevé par ruche et par an). Elle est utilisée le plus souvent en pharmacologie ORL (angine, otites..). Quand Michel Métreau a un mal de gorge il « machouille » sa boule de propolis maison : résultat garanti !
- la cire : synthétisée par l'abeille pour construire les rayons de cire qui serviront au stockage du miel, cette substance est utilisée pour faire certaines bougies ou en cosmétologie.
- le venin : Aïe ça pique et ça fait mal ! et est parfois dangereux pour les très allergiques. Regardez Bruno Macouillard sur la photo : pas une seule piqûre ! De nombreuses études sont faites pour étudier le mode d'action du venin dans certaines affections rhumatismales.
- l'hydromel : alcool de miel vieux comme le monde.



Les charmeurs d'abeilles de Clérac

Mais revenons à nos trois apiculteurs pour savoir comment ils en sont arrivés à élever des abeilles. Le plus souvent c'est une histoire de famille, les parents avaient 2 ou 3 ruches dans un coin et cela a suscité l'intérêt du gamin ; c'est le cas de Michel Métreau qui a commencé à élever ses premières abeilles dans un « bournat » (ruche rudimentaire) ou de Bruno Macouillard. Parfois les parents (ceux de Jean Claude Noinin) vous font un cadeau d'anniversaire peu ordinaire : « 2 ruches. Voilà mon garçon tu as de quoi t'occuper ! » Par la suite vous récupérez des essaims sauvages, les gens le savent et vous appellent pour débarrasser une cheminée ou sortir un essaim d'une « cabourne » (tronc d'arbre creux). Bref, votre réputation est faite et si l'on vous voit passer en cyclomoteur avec une ruche sur le porte-bagages on vous surnommait « le charmeur d'abeilles ».

la qualité de notre environnement. Depuis quelques années les abeilles subissent les agressions de produits insecticides utilisés en agriculture intensive. C'est le cas de produits comme le « Gaucho » ou le « Régent » qui enrobent les semences de tournesol ou de maïs pour protéger les plantes des prédateurs. Ces produits sont véhiculés dans la plante (on dit systémique) et se trouvent à dose infinitésimale dans la fleur mais en quantité suffisante pour perturber et tuer les abeilles qui viennent butiner. Depuis dix ans que ces insecticides existent les apiculteurs se battent pour les interdire. De procès en procès, d'expertise en expertise, finalement les pouvoirs publics ont interdit leur commercialisation cette année. Il ne sera plus possible d'utiliser ces produits quand les stocks seront épuisés ! Ne nous réjouissons pas trop, d'autres produits viendront dont les qualités inoffensives seront vantées par les fabricants (*sic*). Espérons tout de même que nos politiques et nos décideurs prennent en compte, avant qu'il ne soit trop tard, et dans leur globalité les réalités professionnelles, économiques, scientifiques et environnementales.

Si un jour vous avez envie d'écouter quelques histoires d'abeilles ou de manger un pot de miel, n'hésitez pas, nos « Charmeurs d'abeilles de Clérac » se feront un plaisir de vous recevoir et prendront un peu de leur temps pour vous expliquer la technique de récolte, l'enfumeur, les ruches, bref la vie des abeilles.



Michel Métreau vérifie une ruchette dans lequel se trouve un essaim cueilli récemment

Nourrir ou soigner l'homme n'est pas le rôle premier de l'abeille. C'est l'insecte pollinisateur le plus important et le plus actif sur le globe terrestre. Plantes à fleurs et abeilles sont intimement liées et dépendent les unes des autres. Sans abeilles, point de diversité végétale, point de brassage génétique et point d'évolution possible pour 80 % des espèces végétales à fleurs. Einstein disait : « Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, l'Homme n'aurait plus que 4 années à vivre ; plus d'abeille, plus de pollinisation, plus d'herbe, plus d'animaux, plus d'hommes... ». Les abeilles sont fragiles et sensibles à la pollution. Comme les rosiers plantés en bout des vignes pour prévenir l'apparition de maladies, les abeilles sont des témoins de

Un essaim pendu en grappe au bout d'une branche de bambou



La Vie des Associations

LE NOUVEAU COMITE DES FETES ASSURE LA FIESTA A CLERAC SUR LE MODELE DE LEURS AINES

Lors du dernier bulletin communal, il était question qu'une nouvelle équipe soit mis en place et que la fête puisse continuer. Nous vous assurons aujourd'hui de sa continuité.

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale au mois de novembre 2003, ainsi une nouvelle équipe s'est formée et un Bureau a été constitué.

Composition du Bureau :

Président : Michel QUOD

Vices Présidents : Jacky CHARLES, Jean Yves DUNIAUD

Trésoriers : Dominique MAUREL, Dany THIBAUD

Secrétaires : Patricia EYHERAMOUNO, Isabelle DUNIAUD

Membres Actifs :

Nathalie PEYREMOLE, Line BOUTIN, Claudine BONNIN,

Nicolas LE MEUT, Gaëtan DUPUY, Ludovic GIRARD, Lilian THIBAUD, Jean-Philippe BERNARD, Patrice PASQUET, Pierre PENAUD, Dominique SOULARD, Marc VAREILLE, Domingo MARTINEZ, Alexandre MAZAU-BERT.

L'ensemble du Comité des Fêtes tient à remercier chaleureusement les personnes qui ont pris un peu de distance de leur dévouement et leur enthousiasme et qui ont œuvré pendant des années pour la vie associative.

D'ailleurs, nous sommes convaincus que certains d'entre eux seront encore parmi nous.

Merci aussi pour leur aide à la municipalité de Clérac, l'A.C.C.A. les associations de Clérac, les commerçants et la presse locale. Nous tenons à remercier également les personnes bénévoles disposées à nous encourager et à nous aider pour l'avenir.

Cette nouvelle équipe démarre avec une situation financière saine et un bilan positif, il va falloir maintenant garder le cap pour que la mécanique reste bien huilée.

Le Comité des Fêtes a organisé sa première manifestation pour le pique nique du 9 mai à « Verdillon » (photo ci-contre). Le temps était gris, mais l'envie a pris le dessus, et cela a été une journée agréable. Nous remercions la famille VAREILLE pour son accueil autour de tables fleuries par les enfants et pour les très bons vins offerts. Une quarantaine de personnes étaient présentes et ont participé aux parties de pétanque et jeux de quilles orchestré par Domingo, pendant que les enfants et les mamans se promenaient dans la forêt. Une journée à renouveler.



Calendrier des manifestations 2004 :

* **Bientôt le 3 juillet : Journée Plein Air**, cette année La Fiesta à Clérac...: **Vaches landaises** avec jeux, participation des adultes et des enfants, démonstrations, écarteurs, quadrilla etc..... places assises dans les arènes de Clérac. Une **Banda** assurera l'animation, apéritif, repas en plein air avec musique disco pour tous.

Dès à présent n'oubliez pas de réserver votre journée.

* **Les 3, 4 et 5 septembre : fête foraine** avec attractions durant ces 3 jours, marché nocturne vendredi 3, feu d'artifice le samedi 4 et vide grenier le dimanche 5 septembre.

Le Comité des Fêtes vous invite à vous retrouver pour partager ensemble des moments conviviaux et participer à la vie de notre village.

A très bientôt pour la Fiesta !!!!!!!!!

La Vie des Associations

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS FIDELE A LA MEMOIRE COLLECTIVE

La commémoration de l'anniversaire de l'armistice de la guerre 1939-1945 s'est déroulée comme tous les ans devant le monument aux morts en présence de Jean Claude Noinin, président de l'association locale cléracaise, Guy Pasquet, maire de Clérac et du conseil municipal. L'association tient à remercier chaleureusement la directrice de l'école qui a accompagné les enfants et Christophe Metreau pour avoir dirigé l'ensemble de clairons.

A l'occasion de cette cérémonie Jean Claude Noinin a décoré Xavier Rullier pour la croix du combattant pour l'Algérie, Michel Guenon et Michel Petit pour la médaille de reconnaissance de la nation (photo ci-dessous).



Les médaillés sous les drapeaux



Les clairons de Clérac

ASSOCIATION SCOLAIRE DE CLERAC

L'année scolaire se termine, avec, comme il se doit, notre traditionnelle kermesse. L'association chargée de l'organisation a fait appel aux bonnes volontés pour la préparation, les dons et le bon déroulement de cette manifestation le 20 juin.

Nous tenons donc à remercier les bénévoles anciens et fidèles mais aussi nouveaux... et fidèles, nous l'espérons !.

Au bilan, cette année 2003/2004 n'aura eu qu'une soirée de Noël et cette kermesse, en raison de la mise en place un peu improvisée du nouveau bureau.

Nous voulons rappeler que cette association doit organiser des activités para-scolaires non seulement pour le plaisir des enfants et des parents mais aussi pour dégager des bénéfices essentiellement destinés aux projets de voyages scolaires.

Le bilan sera présenté dans le prochain numéro ainsi que les nouveaux membres du bureau. Appel est fait à candidature pour « étoffer » le bureau (actuellement 3 personnes) afin de pouvoir développer notre activité, alors soyons nombreux à participer à la vie para-scolaire.

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

Courrier de la DDAF du 18 Mai 2004

* Carnet de battue

Le nombre de demandeurs du plan de chasse a atteint 700 en 2004 et ils doivent prélever pour cette saison 169 cerfs, 4603 chevreuils et 2149 sangliers (1^{ère} attribution).

La chasse aux gros gibiers est passionnante mais pour qu'elle ne se transforme pas en drame, l'organisation des battues doit être irréprochable avec un comportement irréprochable de tous les participants. Pour aider chaque attributaire de plan de chasse à organiser les battues, la Commission départementale des plans de chasse a rendu obligatoire la possession et la tenue d'un carnet de battue. Ce carnet de battue est à retirer à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente Maritime en même temps que les bracelets. Il pourra être contrôlé par les agents assermentés à la police de chasse.



Enfin, nous vous rappelons que le plan de chasse est un outil de gestion pour obtenir un équilibre entre la forêt, l'agriculture et le niveau de population.

On constate que le niveau de dégâts depuis 3 ans est élevé (moyenne 150 000 euros) et qu'il est essentiellement dû aux sangliers.

* Règle d'attribution sur le secteur F

Votre secteur est un secteur forestier homogène de 25 000 ha où la surface de forêt en cours de re-plantation est proche de 4 000 hectares.

La réussite des plantations passe par la maîtrise et la diminution momentanée des populations de chevreuils. Les prélèvements doivent être homogènes dans tout le secteur. En quatre saisons, le nombre de chevreuils prélevés est passé de 460 à 475 pour atteindre cette année un taux d'attribution de 3 au 100 ha boisés (2.7 en 2003/2004).

Les attributions se font comme l'année dernière au prorata des surfaces. Pour les demandeurs ayant moins de 30 ha de forêt, ils ont obtenu au minimum 1 chevreuil en 2003/2004, ils n'en auront aucun cette année, et ceci en alternance.

Pour le sanglier, le secteur F est le seul secteur où le montant de dégâts indemnisés aux agriculteurs a baissé de près de 50%.

Même s'il reste des problèmes ponctuels, le niveau de la population est redevenu en fin de saison acceptable par rapport à la capacité d'accueil.

Cependant, il faut rester vigilant. La première attribution a octroyé les bracelets en fonction des surfaces forestières et des sous-secteurs. Si cette première attribution ne suffit pas pour maintenir cet équilibre, la deuxième attribution devra être conséquente pour revenir au niveau de mars 2004.

La Vie des Associations

L'UNION DE LA PETANQUE CLERACAISE APPRECIE « L'ABREUVOIR »

L'union pétanque cléracaise tient tout d'abord à remercier la municipalité pour les différents travaux effectués au terrain de pétanque, avec en premier lieu la construction d'une buvette toute belle, toute neuve ! "l'abreuvoir 2" et en second lieu pour la réfection des aires de jeux.

Nous serons heureux de vous accueillir pour la nouvelle saison de concours ouverts à tous ; et ceci tous les vendredis soir de juin et juillet ; ces concours seront organisés en alternance avec l'ACCA. La formule reste la même, en 4 parties.

Nous vous remercions par avance de votre participation.



LES AINES RURAUX DE CLERAC FONT DE LA POESIE

Les Ans (pour sourire)

J'ai cueilli mes 80 ans dernièrement et j'y pense souvent

Ainsi, le coin de la rue est deux fois plus loin qu'avant !

Et ils ont ajouté une montée que je n'avais jamais remarquée !

J'ai dû cesser de courir après le bus, par ce qu'il démarre bien plus vite qu'avant !

Je crois qu'on fait les marches d'escalier bien plus hautes que dans le temps !

Et avez-vous remarqué les petits caractères que les journaux se sont mis à employer

Cela ne sert à rien de demander aux gens de parler clairement,

Tout le monde parle si bas qu'on ne comprend quasi rien !

On vous fait des vêtements si serrant, surtout à la taille et aux hanches, que c'est désagréable

Les jeunes gens eux-mêmes ont changé, ils sont bien plus jeunes que quand j'avais leur âge !

Et d'un autre côté, les gens de mon âge sont bien plus vieux que moi !

L'autre jour, je suis tombé sur une vieille connaissance, elle avait tellement vieilli,

Qu'elle ne me reconnaissait pas !

Je réfléchissais à tout cela en faisant ma toilette ce matin,

Ils ne font plus d'aussi bons miroirs qu'il y a soixante ans !

Depuis notre assemblée annuelle, nous avons à déplorer les décès de Augustin SERIAT et Emmanuel ARNAUD. Nous n'oublions pas nos adhérents malades ou qui ne peuvent se déplacer.

Le bureau du Club des Aînés de Clérac.

La Vie des Associations

« SAINTONGE BOISEE VIVANTE » : COMPTE RENDU DE LA CLIS DU 5 MAI 2004

1) Les tonnages

* Pour le centre d'enfouissement:

Le total pour 2003 est de 184 683 tonnes, dont:

- 68,8 % de Charente-Maritime
- 23,5 % de Gironde
- 5,3 % des Landes
- 2,1 % de Charente
- 0,3 % de Dordogne

L'augmentation de la part Charente-Maritime s'explique par l'arrêt des unités d'incinération pour mise aux normes. On apprend, avec plaisir, que le site n'accueille et n'accueillera plus les boues de station d'épuration des Pyrénées Atlantiques. On apprend en revanche une augmentation à venir du tonnage des D.I.B de Charente qui comprennent une part de fermentescibles. Ceci est une conséquence de la fermeture de la décharge Surca à La Couronne.

* Pour le centre de tri

Le total entrant annoncé est de 11 720 tonnes, dont:

- 45,8 % de Charente
- 45,2 % de Charente-Maritime
- 7,5 % de Gironde
- 1,5 % de Dordogne

* Pour les mâchefers

Le total entrant annoncé est de 68 432 tonnes provenant essentiellement de Gironde.

De ce tonnage, 4330 tonnes partent directement dans la décharge et 14 550 tonnes sont également enfouies, mais après passage à la calibreuse.

Repartent du site: 49 554 tonnes de mâchefers criblés, 71 tonnes de métaux non ferreux et 5065 tonnes de métaux ferreux.

* Pour la déchetterie

Le tonnage évacué est de 2003 tonnes. Attention ! Ceci ne veut pas dire que ces quantités ont été recyclées: en effet la partie recyclée ne représente qu'à peu près 700 tonnes et nous ne savons pas où ni par qui ces déchets sont recyclés.

Les 1303 tonnes restantes sont le contenu des bennes "gravats" et tout-venant" et sont directement enfouies sur le site.

2) L'exploitation

* Le C.E.T.

* Les casiers

5 casiers ont été exploités en 2003.

Les prochains casiers exploités devront être conformes à l'arrêté ministériel de 1997, c'est à dire qu'une couche d'argile de très faible perméabilité (10-9 m/s) devra être mise en place sur une épaisseur d'au moins un mètre.

* Les problèmes

-Le 02 août 2003 un départ de feu a eu lieu dans l'après midi sur le casier en exploitation. L'origine du sinistre n'est pas bien déterminée mais on soupçonne une balise de détresse en provenance du littoral et dont l'écrasement par le compacteur aurait provoqué une étincelle.

Nous soulignons à cette occasion l'impossibilité de contrôler correctement ce qui est enfoui, sans mettre en doute la compétence ni la qualité du travail des personnels concernés

- Le 12 septembre 2003 un départ de feu a eu lieu la nuit sur le casier en exploitation. L'origine du sinistre n'est pas déterminée.

* Le contrôle de la radio-activité:

Un portique de détection a été installé pour répondre aux obligations du nouvel arrêté d'autorisation. Nous avons demandé quel était le seuil de déclenchement, celui-ci n'étant pas indiqué dans les différents documents consultables. Il nous a été expliqué que ce matériel s'adapte aux conditions locales c'est à dire que l'on part de la radio-activité ambiante: on appelle cela le "bruit de fond" . Le portique se déclenche s'il mesure le "bruit de fond" x 3 (ce qui n'est pas encore arrivé). Dans ce cas, le personnel mesure l'intensité du rayonnement radioactif à l'aide d'un radiomètre portable . Le débit du rayonnement est exprimé en micro-sieverts.

* Les rejets liquides:

- les lixiviats

14994 m3 dont: 5277 m3 ont été traités par une station d'épuration à St Selve (33)

5326 m3 traités par le procédé biome sur le site de Clérac

4391 m3 traités par le lixivalt sur le site de Clérac.

La Vie des Associations

« SAINTONGE BOISEE VIVANTE »: COMPTE RENDU DE LA CLIS DU 5 MAI 2004

Le nouvel arrêté préfectoral autorise maintenant l'exploitant à rejeter dans le milieu naturel le résidu liquide après le passage des lixiviats par le dispositif "biome". Ces effluents doivent avant cela être analysés.

Le Sous-Préfet demande que les résultats de ces analyses soient communiqués à la Commission.

- les eaux du site:

- un pH toujours très acide dans les bassins C1 et C2

- un pH trop acide et une présence très importante de coliformes (germes intestinaux) dans le piézomètre SI (point de prélèvement dans la nappe superficielle) ainsi que, pour la première fois, la présence de salmonelles.

Nous faisons remarquer ces anomalies mais nous n'obtenons aucune réponse de quiconque.

Le piézomètre SI s' est trouvé à plusieurs reprises à sec empêchant ainsi prélèvements et analyses; nous proposons donc de faire un prélèvement dans le bassin de récupération des eaux de la nappe des sables se trouvant dans la chambre souterraine et qui est lui toujours alimenté.

Par ailleurs , Guy Pasquet reprend une demande que nous avons déjà exprimée à la C.L.I.S., à savoir que tous les paramètres analysés soient affectés d'un seuil de rejet ou d'un seuil de présence pour les nappes.

* Les rejets gazeux;

Le débit moyen de gaz produit est compris entre 900 et 1000 m³/ h.

Les gaz sont brûlés dans la grande torchère (2000m³/ h) et dans le lixivalt (évaporateur de lixiviats) .

Suivra un débat sur la valorisation du bio gaz. En effet depuis 10 ans il est question d'utiliser ce gaz pour économiser le fioul dans le four d'A.G.S. Pour que cela soit possible il faudrait 500m³/ h de gaz à au moins 45 de CH₄ (méthane) . Or le bio gaz produit actuellement a une teneur en CH₄ comprise entre 25 % et 35%.

Olivier Audhuy explique que le site est trop jeune et qu'il n'y a pas assez de matières fermentescibles. La conclusion d'Olivier Audhuy est un constat d'impossibilité de programmer la valorisation du bio gaz dans le four d'AGS.

Bernard Boisson intervient alors pour faire état d'études pour l'utilisation du gaz qui pourrait, même avec un pourcentage en méthane inférieur à 45, réchauffer l'air froid mélangé au fioul dans l'atelier de séchage des argiles, cette opération demandant des températures moins hautes.

Nous faisons remarquer, avec Guy Pasquet, que les promesses de valorisation du gaz comme le transport des déchets par rail, sont restées lettre morte depuis presque 8 ans .

* **Le centre de tri**

Une 3ème chaîne a été mise en place en juillet 2003. Elle traite des emballages commerciaux, notamment les produits de calage.

Des trappes de désenfumage ont été installées ainsi qu'un système de détection incendie par analyse d'air.

Le centre de tri emploie actuellement 27 personnes en CDI.

* **La déchetterie**

Un gardien a été embauché, ce qui aurait du être fait depuis longtemps, et il est question de réceptionner les déchets des activités électroniques.

* **Le tri des mâchefers**

Nous apprenons que cette activité qui est située actuellement sur le site d'enfouissement va être déplacée et installée à droite en rentrant sur le site à la place de la plate-forme de compostage. Ceci fait suite au nouvel arrêté d'autorisation qui n'accepte pas l'activité mâchefers sur les surfaces de stockage. L'installation prendrait à peu près 8000 m², elle nécessite un bassin de rétention bétonné et une membrane afin de recueillir les eaux de ruissellement ayant été en contact avec les mâchefers.

* La plate-forme de compostage

Cette activité va probablement être abandonnée.

3) Certification environnementale

Le site de Clérac 1'a obtenue en avril 2004 selon la norme internationale ISO 14001. Sotrival met en avant une "démarche continue de prévention des impacts environnementaux". Chacun appréciera à sa convenance...

La Vie des Associations

SAINTONGE BOISEE VIVANTE S'EXPLIQUE PAR SOUCI DE CLARTE

Notre conclusion:

Les informations délivrées avant la réunion aux membres de la commission sont certes utiles mais souvent confuses et peu explicites. Certaines remarques à ce sujet avaient déjà été faites sans succès apparemment.

Il faut constater que l'exploitant fait à peu près ce qu'il veut sur le site et se permet de modifier les conditions d'exploitation sans tenir compte de ce qu'il

annonçait dans le dossier de demande d'autorisation soumis à l'enquête publique: déplacement de la plateforme des mâchefers, abandon de l'activité compostage, stockage des lixiviats ...

Nous avons demandé de revenir à un rythme de 2 réunions annuelles et émis la proposition de permettre à la presse d'assister ponctuellement aux réunions, ce qui a été refusé par le Sous-Préfet.

Un souci de clarté...

Par souci de clarté envers les citoyens de Clérac nous souhaitons expliquer notre position par rapport à la Commune et au Conseil Municipal, concernant le site de Bois-Rousseau.

Le désaccord entre la Commune et notre Association porte principalement sur l'appréciation des risques engendrés par le site d'enfouissement : pour notre part, nous continuons à penser qu'il existe un risque non négligeable de pollution de la nappe d'eau contenue dans les calcaires et qui est exploitée pour l'alimentation en eau potable à partir de la station de pompage de La Clotte.

Nous sommes donc toujours opposés à l'activité d'enfouissement sur ce site et c'est pourquoi nous continuons à déposer des recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Concernant le PLU le précédent recours contre la précédente révision était arrivé jusqu'à la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux qui devait rendre son arrêt en décembre 2003- A notre grande déception, la Cour ne s'est pas prononcée car la Commune s'est désistée de son appel quelques jours avant l'audience.

Nous avons déposé un nouveau recours devant le Tribunal Administratif contre la récente délibération du Conseil Municipal approuvant la révision d'urgence du PLU (cette révision étant nécessaire au Préfet pour délivrer une autorisation d'exploiter à Sotrival).

Nous allons également déposer un autre recours contre la nouvelle autorisation préfectorale d'exploiter le site Sotrival.

En conclusion, deux remarques doivent être faites :

La première, c'est que les cinq jugements déjà prononcés ont tous abouti à des annulations et que s'il y a acharnement il ne vient pas de l'Association. En effet cela représente à chaque fois beaucoup de travail dont nous aimerions nous passer.

La seconde, c'est que, si de fait l'Association attaque en justice des décisions municipales, il ne s'agit en aucun cas d'attaques personnelles et cela n'empêche pas d'œuvrer ponctuellement de façon conjointe dans le souci de l'intérêt général.

Par ailleurs, nous remercions la Commune pour l'utilisation du local de la salle des Associations ce qui nous a permis de classer nos documents et de disposer d'un lieu de travail.

La Vie des Associations

L'UNION SPORTIVE CLERACAISE FAIT LE POINT SUR LA SAISON

Sur le dernier bulletin, nous avons présenté les effectifs du Club et les Responsables dans chaque catégorie. Aujourd'hui, nous allons vous faire part des résultats.

Dans l'ensemble, toutes les équipes ont fait une bonne saison :

- Débutants : ont participé à plusieurs plateaux.
- Poussins : ont été invaincus en deuxième phase.
- Benjamins à 9: terminent 5ème.

(1ère division)

- 13 ans - foot à 11 Terminent 2ème
- 15 ans - foot à 11 Terminent 1er

Seniors

Promotion 2ème division - Terminent 5ème

Promotion 1ère division - Terminent 4ème

Il est à noter que l'équipe des 15 ans foot à 11 dispute en ce moment les barrages pour l'accession au niveau Ligue. Ils ont gagné le premier match face à Laleu par 1 but à 0. Le dernier match se jouera le Samedi 22 Mai sur le terrain de Saint Georges des Coteaux face à Royan - Vaux ou Nieul sur Mer.

Nous leur souhaitons un bon résultat. Et quoiqu'il en soit, on peut déjà leur dire un grand BRAVO



Nos champions en herbe !



La saison commence pour le Musée

SAISON TOURISTIQUE

Le MUSÉE a réouvert ses portes pour la 9^{ème} année avec des expositions de tableaux : peintures symbolistes sur bois de Françoise Bouchet-Doumenq ; oeuvres au couteau de Gisèle Gendre ; aquarelles de Claude Clopeau.

En juin, a lieu la fête des moulins. Voici 7 ans, ce 3^{ème} dimanche est devenu la JOURNÉE du PATRIMOINE de PAYS. Déjà annoncée dans le bulletin de décembre ; son thème, *la pierre, pierre brute, pierre taillée*.

Par sa pérennité, la pierre est le matériau du patrimoine par excellence. Chaque région de France a sa pierre et ses façons de l'utiliser.

Elle façonne Les PAYSAGES :

Les buttes caillouteuses sont un des éléments caractéristiques de notre sud ; Le plateau de Clérac est assez élevé -80 mètres- alors que l'altitude moyenne du secteur est de 40 à 60 m.

La forêt dégradée par la tempête de 1999 permet aujourd' hui de distinguer ces buttes. Elles ont le nom particulier de "terrier" appelés couramment "trier".

Au sud de la commune il en existe plusieurs dont l'altitude dépasse 100m. Dans un même secteur se trouvent :

- le trier du Peu : 111 m. et le trier Pointu : 103 m, le premier est visible depuis Cavignac, sur la R.N.10 et sur les hauteurs de La Ruscade vers "Brebion".

Un autre est situé à un carrefour : au Canton des Fourchettes, 103 m.

Au nord-ouest on trouve encore quelques tertres dépassant 100 m. Ils peuvent être assimilés à ceux du sud : à Mandé, 102 m., au Petit Fradon, 104 m.

Parfois deux terriers sont associés ; ainsi le trier

Pointu est situé sur flanc d'un autre trier plus élevé : le Terrier le Menuisier, 109 m. (Réservat-Moindron).

Il est difficile de préciser l'origine de ces buttes. Le sol qu'elles offrent est différent de celui du reste du

pays. En effet, au sable fin ou grossier sont mélangés des silex arrondis. Plusieurs Cléracais ont trouvé en retournant la terre des pierres de nature et de formes diverses.

La lecture des lieux-dits du cadastre apporte aussi des informations sur la nature des sites : *les Chails, le Pas des Chails, la Pierrière, la Haute Borne, etc.*



Les ÉDIFICES :

Le Monument aux Morts édifié en 1920 serait en pierre de Saint-Même ou de Pons ;

En 1864, les voûtes de l'église, auraient été restaurées avec de la pierre d'Orignolles transportée par les "rouliers" ou "voituriers" (charrettes).

Un sculpteur, déjà évoqué, Arnold, a réalisé le mobilier en pierre de l'église, qui pourrait provenir, d'après un Compagnon du Tour de France, des carrières de Thénac.

Les meules des 8 moulins recensés en 1842 à Clérac viendraient de l'Hermenault et de Bergerac.



Les murs en moellons se rencontrent partout dans les anciennes maisons d'habitation car moins chers que la pierre de taille.

(d'après A.D.17-J.P.G. 1969-I.G.N. 1982)

A consulter : "le Guide de la Maison Saintongeaise" édité par le syndicat de Pays "La Saintonge Romane" à Saintes avec la participation des Maisons Paysannes de France, rédigé par Françoise Doutreuwe, architecte.



Si Clérac m'était conté

La guerre de 1914 a pour un temps changé le cours routinier de la vie des Cléracais.

En effet, aux environs de 1914 de nombreux blessés arrivèrent dans notre Commune pour effectuer leur convalescence. Les autorités de l'époque durent s'organiser pour les héberger. C'est ainsi que l'Ecole de Clérac et la Maison Martin furent réquisitionnées et transformées en « Hôpital ».

La vaccination de 1943 a également changé la vie de nombreux enfants.

Qu'est-ce qu'un vaccin ? Le dictionnaire LAROUSSE nous rappelle que c'est une méthode de prévention des maladies infectieuses consistant à provoquer les défenses immunitaires par l'introduction dans l'organisme d'antigènes, contenus dans les vaccins.

Pourquoi « vaccin » ?

La première vaccination contre la variole a été réalisée par le médecin anglais Edward JENNER en 1796. Elle consistait à inoculer une autre maladie, la vaccine, qui est bénigne et provoque une immunité croisée avec la variole. Le produit utilisé,

sérosité des pustules de la vaccine inoculée à une génisse, fut appelé **vaccin**, nom qui devint le terme générique désignant tous les produits utilisés pour conférer l'immunité vis-à-vis des autres maladies contagieuses. Les vaccinations sont soumises à la législation. Certaines sont obligatoires, toutefois certaines affections graves dispensent de toute vaccination.

Le 9 Novembre 1943, le garde champêtre de Clérac parcourut les rues du village en hurlant « Demain, vaccination à l'école. Ceux qui ne se rendront pas à la convocation seront passibles d'amendes ».

Depuis une semaine, déjà, les assistantes sociales visitaient les foyers du pays où vivaient des enfants et menaçaient les parents des pires repréailles s'ils refusaient de livrer leurs gosses aux « officiels » bien faits des piqûres antidiptériques.

C'est ainsi que furent vaccinés le 10 Novembre 1943 tous les enfants de la région. Le Docteur, assisté de

l'Instituteur, prit toutes les précautions d'usage.

Le Docteur MAUPETIT de Libourne, homme admirable, aperçut sur la colonne vertébrale d'une enfant récemment vaccinée, un abcès froid gros comme une noix. Sa malade présentait tous les symptômes d'une affection tuberculeuse aiguë. Une ponction fut pratiquée. L'abcès était provoqué par l'inoculation virulente des bacilles de Koch, ceux de la tuberculose. Le docteur n'hésita pas. Il rendit visite à tous les enfants vaccinés. Son intuition ne l'avait pas trompé. Huit autres vaccinés étaient porteurs du germe. Il les fit venir à Libourne, à ses frais, et les traita gratuitement.

Cette affaire fut étouffée car nous étions sous l'Occupation. Malheureusement en 1949 même scénario à

Libourne. Ces microbes inoculés en doses mortelles et obligatoires à des enfants bien portants ont-ils été injectés par négligence, par accident ou par intention criminelle ?

Accidents post-vaccinatoires :

c'est ainsi qu'on qualifia les suites médicales malheureuses des inoculations. Aucun manquement aux règles d'hygiène car les abcès observés étaient des abcès froids(*) et non des abcès chauds(**). Il était donc impossible d'imputer les infections postérieures à la malpropreté des instruments.

Malgré toutes les enquêtes menées, l'Institut Pasteur qui avait mis au point le vaccin, fut mis hors de cause et il n'a jamais été possible d'élucider les conséquences tragiques de cette vaccination.

(**) *Abcès chaud* : Sous cutané qui se traduit par une rougeur, une chaleur locale et une douleur pulsatile.

(*) *Abcès froid* : Collection purulente formée lentement et sans réaction inflammatoire apparente. Il s'agit pratiquement toujours d'abcès tuberculeux.



Le Calendrier du jardinage : le palmier

Un brin d'exotisme dans nos jardins avec le palmier

Évocateurs d'îles lointaines, les palmiers apportent une touche d'exotisme dans nos jardins.

Avec plus de trois mille espèces réparties aux quatre coins du monde, les palmiers occupent une place à part dans le monde végétal. Ils symbolisent l'arbre de vie, la fécondité et le succès, ils existent depuis 80 millions d'années et toutes les civilisations de la Méditerranée les ont vénérés.

Ce n'est pas un arbre car il n'a pas de tronc mais « un stipe », une tige remplie de moelle. Il n'a pas de branches mais des feuilles qui,

suivant les espèces, peuvent avoir la forme d'un éventail ou d'une plume. Le palmier peut s'adapter à des conditions climatiques diversifiées : à son aise dans le Midi, il peut selon les espèces s'épanouir en plein air dans notre région.

Moyennant quelques précautions, il résiste au gel et pousse en pleine terre sans difficultés majeures.

Tout d'abord, il faut choisir un emplacement plein sud abrité des vents froids. On peut le planter dans n'importe quelle terre de jardin bien drainée. L'eau ne doit pas stagner au niveau des racines. En hiver, il faut impérativement protéger les palmes

dès - 10 ° C en les entourant d'un voile ou d'un paillage de protection .

Voici quelques espèces qui résistent assez bien aux températures hivernales.

Le Trachycarpus fortunei, est originaire du centre de la Chine et du nord de l'Inde, il peut résister jusqu'à - 18 ° C . Il aime les sols riches et tolère les terres argileuses. En été, il faut l'arroser régulièrement et lui éviter la sécheresse. Il pousse vite pour un palmier, soit 1 m de tronc en 10 ans.

Le Chamaerops humilis, dit palmier nain peut atteindre une taille adulte de 3 à 4 m. Il résiste assez bien au froid, jusqu'à - 15 ° C, il supporte tout de même un



voile d'hivernage. Contrairement au Trachycarpus, il préfère la sécheresse à l'humidité et apprécie un peu d'engrais en été, il aime les expositions ensoleillées . On peut le planter en pot , en lui laissant tout de même la place de se développer en largeur, pour profiter de son graphisme.

L'Erythea armata a des origines mexicaines et ses palmes sont d'un bleu métallique. Il supporte des températures pouvant aller jusqu' à - 12 ° C. Il pousse lentement, mais peut atteindre 15 mètres.

Le Sabal minor et le Sabal palmeto sont vraiment magnifiques. Ils sont peu exigeants, ils réclament seulement beaucoup d'eau en été et

une terre dépourvue de calcaire. Ils apprécient l'engrais riche en azote et en potassium. Ils poussent lentement, le Palmeto peut atteindre 5 m et le Minor 2,5 m à l'âge adulte.

Le palmier amène un peu d'exotisme dans un jardin, sur une terrasse ou près d'une piscine et on peut l'associer à d'autres plantes pour créer un décor luxuriant, comme :

Le lin de nouvelle Zélande, plante vivace au feuillage pourpre ou vert panaché qui résiste très bien au gel,

Le Papyrus , hautes tiges surmontées d'un feuillage étoilé vert qui repart de la souche au printemps,

Le Bananier, en particulier le Musa basjoo qui est l'espèce la plus résistante au froid, en

hiver, il faut couvrir la souche avec de la paille,

Le Plumbago du Cap qui est un arbuste persistant rapporté D'Afrique du sud. Il est recouvert d'une généreuse floraison bleu azur de mai à octobre. En hiver il faut le mettre hors gel.

On peut disposer aussi quelques pieds de Datura que l'on peut cultiver en bac . En hiver, il faut les rentrer et les mettre hors gel .En été , il faut les arroser avec un engrais complet.

Le Bougainvillier, plante originaire du Brésil, qui aime les expositions ensoleillées , mais qui doit être rentrée en hiver, il gèle à - 5 ° C , on peut le cultiver en pot.

Les Recettes de l'été

CAKES SALES

Pâte de base

Proportions pour un grand moule ou 2 petits :

- 400 g de farine
- 4 oeufs
- 1 petit verre de vin blanc
- 1 petit verre d'huile
- 1 paquet de levure chimique
- 150 à 200 g de gruyère coupé en dés



Mélanger la farine avec les œufs, l'huile et le vin blanc. Ajouter le gruyère et la garniture choisie. Verser dans le moule huilé, enfourner et cuire à four moyen.

3 garnitures possibles :

- 250 g olives vertes dénoyautées
- 200 g de lardons salés ou fumés

ou

- 200 g de crevettes décortiquées (conserves ou surgelées) et une poche de surimi goût crabe (rondelles ou râpé)

ou

3 poivrons : 1 rouge, 1 vert, 1 jaune et 1 oignon. Faire revenir l'oignon émincé et les poivrons coupés en lamelles doucement dans un peu d'huile. Bien égoutter avant d'ajouter à la pâte.

TARTE RAPIDE SANS PATE

Proportions pour la pâte de base pour un moule à tarte de 6 à 8 parts :

- 1 verre de farine ou de maïzena
- 2 verres de lait ou une boîte de lait condensé
- 3 œufs
- 1 sachet de gruyère râpé de 75 ou 100 g

Mélanger la farine avec les œufs entiers puis le lait. Ajouter le gruyère puis la garniture qui peut être comme pour les cakes précédents :

- 1 sachet de lardons salés ou fumés ou 1 sachet de dés de jambon blanc
- 1 chorizo coupé en tranches
- 1 sachet de surimi râpé et des crevettes décortiquées

Des asperges vertes et des petits bouquets de brocolis préalablement cuits à la vapeur

Les 3 poivrons (1 rouge, 1 vert, 1 jaune) revenus avec 1 oignon comme dans la recette précédente.

Verser dans le moule huilé et cuire à four chaud. On peut aussi cuire la même préparation en doublant les proportions dans un grand plat rectangulaire ou dans le lèche frite du four, couper en petits carrés et servir avec l'apéritif.

État Civil

Mariage

Félicitations à :

Christine PASSE et **Jean-Michel DUHARD** domiciliés « Le Grand Village » mariés le 29 mai 2004.

Naissances

Bienvenue à :

Améline, née le 12 août 2003 à Libourne, fille de Bruno et Liliane DOURTHE, domiciliés « Les Sables »

Floriane, née le 15 janvier 2004 à Bordeaux, fille de Sylvie TAPHANEL et de Philippe NIBÉRON, domiciliés « La Française »

Jordan, né le 16 mars 2004 à Libourne, fils de Nadia et Wilfrid MÉRIGUET, domiciliés « La Croix de Gadebourg »

Décès

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :

Monsieur Paul CECCATO, décédé à Libourne le 4 Janvier 2004 à l'âge de 58 ans

Monsieur Emmanuel ARNAUD, décédé à « Libourne » le 05 janvier 2004, à l'âge de 90 ans

Monsieur Armand DUPAS, décédé à Bordeaux, le 2 mars 2004, à l'âge de 75 ans.

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Le vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjointes sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- Assistante Sociale, le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00
sur rendez vous : 05 46 49 27 77 (service social Montendre)

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC**, tous les mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE**, tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF**, tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO**, tous les mercredis de 9h00 à 11h00 sans rendez vous
de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA**, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois à 9h30.

Ramassage du fer : 1 fois par trimestre. Le 5 Janvier, le 5 Avril, le 5 Juillet et le 4 Octobre

Déchetterie : tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h15 à 16h00 et samedi de 9h00 à 11h00

Garderie de l'école : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h50 à 8h50 et 16h30 à 18h00

Musée : du 1^{er} Mai au 31 Octobre : fermé le lundi - Visite le mardi et mercredi de 14h00 à 18h30

Visite les autres jours de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 - Tél : 05 46 04 07 83

Bibliothèque : les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 - les samedis de 10h à 12h - les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis du mois de 14h à 18h

